

" et selon les autres intentions du pape " Il n'est pas nécessaire cependant de penser explicitement à toutes ces choses au moment de la prière ; il suffit de prier d'une manière générale aux intentions du Souverain-Pontife et en vue de gagner le jubilé. La récitation de cinq *Pater* et de cinq *Ave* peut suffire.

c) *Un jeûne strict et rigoureux qui ne permet l'usage que d'aliments réellement maigres.* Par conséquent on ne doit faire qu'un seul repas principal, et à ce repas, comme d'ailleurs à la collation, les œufs, le lait et ce qui vient du lait, comme la crème, le beurre, le fromage, sont interdits. On doit aussi s'abstenir de tout aliment dans lequel la graisse, le beurre, le lait entrent comme condiment.

4o Les navigateurs et les voyageurs qui reviendraient à leur domicile après les trois mois fixés pour le jubilé, pourront gagner l'indulgence en accomplissant dès leur retour les œuvres indiquées plus haut.

5o Le confesseur doit dispenser de la communion les enfants qui n'ont pas encore fait leur première communion.

6o Tout confesseur approuvé a la faculté de commuer, dans confession, en d'autres œuvres de piété, celles qui sont prescrites pour gagner le jubilé, en faveur des personnes qui ne pourraient pas les accomplir.

7o Tout confesseur est aussi autorisé à commuer, au confessionnal, en d'autres œuvres de piété, les visites d'église, en faveur des prisonniers, des infirmes, des religieuses cloîtrées, et d'une manière générale pour toutes les personnes qui se trouvent empêchées de les faire.

8o Les religieuses cloîtrées ou non cloîtrées, ainsi que les novices, peuvent faire leur confession du jubilé à tout prêtre approuvé dans ce diocèse pour confesser les religieuses.

9o Les religieux de quelque ordre que ce soit, de même que les fidèles, peuvent faire leur confession à tout prêtre séculier ou régulier approuvé dans ce diocèse.